



CARRIÈRES
SOUS - POISSY

Accusé de réception en préfecture
078-217801232-20200723-2020-07-48-DE
Date de télétransmission : 30/07/2020
Date de réception préfecture : 30/07/2020

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de Carrières-sous-Poissy, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire Eddie AÏT.

Délibération n° 2020-07-48 : Installation d'une commission extra-municipale dédiée à l'avenir de la Plaine de Carrières-sous-Poissy

Présents :

M. le Maire
Mme OUAKKA, M. SCHWENDEMANN, Mme MERY, M. CORBIER, Mme LONJON ROZIERE, M. BARRON, Mme BASSET, M. AMRI, Mme JEAUCOUR, M. BARBADE, Mme NJOK-BATHA, M. MEDJAJI, Mme MEGUELLATI, M. ANIAMBOSOU, Mme PORET, Mme DURAND DE GEVIGNEY, M. ROSIER, Mme EL KHAMLICH, M. GUILLEMAN, Mme LEBEY, M. LANYI, Mme GRENIER, M. LIBERKOWSKI, M. LOPEZ, M. OUALI, M. EFFROY, Mme RANTZ

Date de convocation :
17/07/2020

Date d'affichage :
17/07/2020

Absents excusés :

M. DELRIEU, représenté par M. LOPEZ
Mme JAFFRE, représentée par M. LOPEZ
Mme GAMRAOUI-AMAR, représentée par M. EFFROY
Mme MENDY, représentée par M. OUALI
M. VOIGNIER, représenté par M. le Maire

Absents :

Secrétaire de séance :

Mme OUAKKA

Membres en
exercice : 33
Présents : 28
Votants : 33

Votes

Pour : 33
Contre :
Abstention :

Délibération n° 2020-07-48 : Installation d'une commission extra-municipale dédiée à l'avenir de la Plaine de Carrières-sous-Poissy

Accusé de réception en préfecture
2020-07-48-DE
Date de télétransmission : 30/07/2020
Date de réception préfecture : 30/07/2020

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article 2143-2

Considérant que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Considérant que le Conseil municipal en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Considérant que chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le Maire.

Considérant que les enjeux du devenir de la Plaine de la boucle de Chanteloup-les-Vignes sont à la croisée de plusieurs politiques publiques : développement économique, maîtrise des déchets, gestion de l'énergie, développement durable, santé publique et aménagement du territoire... Mais aussi, au centre des préoccupations des différents échelons territoriaux : villes, communauté urbaine, département et Région en fonction des compétences exercées par chacune des strates.

Considérant que la Ville de Carrières-sous-Poissy souhaite créer une commission extra-municipale afin d'associer une grande typologie d'acteurs dans une démarche de réflexion proactive autour des différents enjeux évoqués ci-dessus,

Considérant que cette commission consultative extra-municipale sera constituée de 20 membres au total, dont :

- le Maire,
- 5 élus de la majorité municipale, dont 1 élu exercera la fonction de président,
- 2 élus issus des deux groupes d'opposition,
- 12 membres non élus (administrés, associations, acteurs institutionnels, ...)

Considérant que le bureau de cette commission sera composé en plus de son président, de deux vice-présidents et d'un secrétaire

Considérant que les douze membres non élus seront désignés par délibération du Conseil municipal suite à un appel à candidature, et envoi d'une lettre de motivation

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

INSTALLE la commission extra-municipale dédiée à l'avenir de la plaine de Carrières-sous-Poissy,

DESIGNE M. SCHWENDEMANN, Mme OUAKKA, M. EFFROY, M. GUILLEMAN, M. BARRON, M. AMRI, M. DELRIEU comme membres élus de cette commission,

PRECISE que M. SCHWENDEMANN assurera la fonction de président de cette commission,

PRECISE que Mme OUAKKA et M. EFFROY assureront les fonctions de vice-président de cette commission,

PRECISE que M. GUILLEMAN assurera une fonction de Secrétaire de cette commission,

PRECISE que les 12 membres non élus de cette commission seront désignés par le Conseil municipal après appel à candidature, en envoi d'une lettre de motivation.

Accusé de réception en préfecture
07821780423202007282020-074-DE
Date de télétransmission : 30/07/2020
Date de réception préfecture : 30/07/2020

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme,
Carrières-sous-Poissy, le 23 juillet 2020



LE MAIRE

M. Eddie AIT